



Date : 13.10.2017

Cahier des charges (annexe à la décision)

N° de l'établissement

d'affectation

427

Etablissement d'affectation

DM-échange et mission

Titre du cahier des charges

Assistant d'enseignement de français

N° du cahier des charges

78533

Valable à partir du

13.10.2017

Lieu de travail

Madagascar

Répartition des activités

75% Enseignement

Préparation et enseignement des cours de français dans les classes supérieures, préparation au baccalauréat, en collaboration avec l'enseignant responsable de la matière pour la classe, avec priorité aux activités d'appui (applications et exercices) et de renforcement (rattrapage et consolidation des acquis).

15% Appui de français

Participation aux conférences des maîtres, diverses activités afin d'améliorer le niveau de français des collègues malgaches enseignants.

10% Activités parascolaires

Participation aux activités parascolaires, telles que : club de français, activités théâtrales, lecture d'auteurs contemporains francophones, informatique, etc.

Connaissances de base exigées

Bachelor en Lettres (ou diplôme équivalent) ou formation pédagogique d'enseignant.

Connaissances de base souhaitées	Ouverture aux questions interculturelles et à la vie de l'église, sens pédagogique et volonté de contact, adaptation à des conditions de vie simples.
Personne responsable et habilitée à donner des instructions	Jean-Daniel Peterschmitt
Fonction	Chargé de programme Madagascar
Téléphone	+41 21 643 73 73
Courriel	peterschmitt@dmr.ch
Initiation par l'établissement d'affectation	Formation au départ et période d'introduction à la vie locale et au cadre de travail, par la personne responsable de l'enseignement.
Cours organisé(s) par l'établissement d'affectation	-
Formation par le service civil	Les civilistes doivent suivre les cours de formation qui figurent sous « Cours de l'organe d'exécution ». Les règles détaillées et les conditions relatives à la participation aux cours sont décrites dans l'aide-mémoire au sujet de la formation que vous pouvez consulter sur www.zivi.admin.ch , « Être civiliste ».
Cours organisé(s) par le service civil	Communication et accompagnement (KoBe) Sécurité lors d'affectations à l'étranger
Exigences posées au civiliste	Le casier judiciaire du civiliste sera examiné par l'organe d'exécution. Toute inscription relative à une atteinte aux bonnes mœurs sera éliminatoire.
Vérification du casier judiciaire	oui
Exigences posées à l'établissement d'affectation	Le civiliste n'a pas le droit d'exercer au sein de l'établissement d'affectation une activité qui aurait pour objectif d'influencer le processus de la formation des opinions politiques ou d'approfondir des courants de pensée religieuse ou idéologique (art. 4a let. c LSC).
Nombre de postes de travail maximum	4

Contribution versée à la Confédération	oui
Catégorie	1
Supplément	Logement et repas proposés par l'EA

Domaine de l'EA	700 coopération au développement
------------------------	----------------------------------

Type d'affectation	Affectation à l'étranger
---------------------------	--------------------------

Type d'activité	Travaux pédagogiques
------------------------	----------------------

Informations supplémentaires

Durée minimale	10 mois
Périodes où aucune affectation n'est possible	-
Temps de travail hebdomadaire	42.0
Modèle de temps de travail	Horaire de travail fixe
Travail de nuit	Non
Travail le week-end	Non